



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 3006

PRENEZ AVIS de ce qui suit :

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro :

- ✓ 3006 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Que ce projet ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

Que le Conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution 236-06-18 à sa séance ordinaire du 12 juin 2018, du projet de règlement portant le numéro 3006 tiendra une assemblée de consultation publique, le **mardi 03 juillet 2018**, à compter de **19 h 00**, à la salle du Conseil municipal à l'hôtel de ville, sise au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

- ✓ Que l'objet du règlement 3006 est de pouvoir autoriser, sur demande, la construction, la modification ou l'occupation d'un immeuble selon les conditions prévues au règlement.

Le maire ou un autre membre du Conseil désigné par le maire présidera une assemblée de consultation publique au cours de laquelle sera expliqué le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation aux bureaux administratifs de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site Internet de la ville au www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE VINGTIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DE L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT.

M^e Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, M^e Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-joint le 20 juin 2018, en affichant une copie au bureau de la Ville, sur le site Internet de la Ville et en publiant une copie dans le journal Infos Laurentides édition du 20 juin 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce ____^e jour de juin de l'an deux mille dix-huit.

M^e Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca